

03 Juil 2026 -18:09

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juillet 2026](#)

Modifications relatives aux procédures de sélection pour certaines fonctions au sein du SPF Justice et du SPF Intérieur

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal permettant au SPF Intérieur et au SPF Justice de recourir à des procédures de sélection qualitatives, efficaces et rapides afin de répondre à leurs besoins urgents en personnel chargé des fonctions liées à la capacité décisionnelle en matière d'asile et à la chaîne d'éloignement, ainsi que des missions spécifiques au sein des prisons.

Concrètement, cela signifie que les candidats ne sont pas tenus de réussir un concours ou une sélection continue organisée par Travaillerpour.be pour être recrutés dans le cadre d'un contrat de travail. Ils seront recrutés à titre temporaire sur la base d'un entretien de sélection organisé par le SPF Justice ou le SPF Intérieur.

Pour les prisons, il s'agit des fonctions suivantes ;

- expert administratif pénitentiaire ;
- expert financier pénitentiaire ;
- assistant administratif pénitentiaire ;
- infirmier et infirmier psychiatrique (expert technique pénitentiaire (méd.)) ;
- psychologue expert (attaché - psychologue expert) ; -
- assistant social expertise (expert pénitentiaire technique (soc.)) ;
- assistant de surveillance pénitentiaire ;
- aspirant assistant de surveillance pénitentiaire.

Pour les services d'Asile et Migration, il s'agit des fonctions suivantes :

- les fonctions au sein des services intervenant lors des interceptions de ressortissants étrangers sur le territoire ou aux frontières ;
- les fonctions au sein des services chargés de la gestion des dossiers relatifs aux habitations FITT (maisons de retour pour familles), aux centres fermés ou aux personnes étrangères détenues en établissement pénitentiaire ;
- les fonctions de gestion des dossiers au sein des services responsables de l'identification, des signalements et du suivi de la chaîne de retour ;
- les fonctions liées à l'examen et au traitement des demandes de protection internationale ;
- les fonctions opérationnelles et administratives exercées au sein des centres fermés.



Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État après négociations syndicales.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2005 fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'État, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des
Grandes villes
Rue Lambermont 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanbossuyt.belgium.be>
info@migratie-mi.be

Sophie Jans
Porte-parole adjoint
sophie.jans@migratie-mi.be

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

